



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18 juin 2019

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	21 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	6
Absent	:	3
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	22h15
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 4 décembre 2018 Préavis 01/2019, 02/2019, 03/2019 et 04/2019.

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Renouvellement du bureau et des commissions
- 4) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 5) Informations de la Municipalité
- 6) **Préavis 01/2019** : Rapport sur les comptes 2018
- 7) **Préavis 02/2019** : Rapport de gestion 2018
- 8) **Préavis 03/2019** : Demande de crédit de **Frs 80'000.-** pour la réfection du chemin communal DP 1062 permettant l'accès au Domaine de la Bruvière.
- 9) **Préavis 04/2019** : Demande de crédit de **Frs 341'000.-** pour les aménagements de sécurité routière comprenant signalisations, marquages et éclairages (étapes 1 et 2/Route du Village).
- 10) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) OUVERTURE ET APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du 18 juin 2019. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion. L'ordre du jour est adopté. Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 est mis en discussion :

- Page 2 : sous « Budget » il est décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition remplacer par « il a été décidé » ;
- Page 4 : « on a déjà réussi à gagner environ CHF 35.-/habitant » réécouter l'enregistrement afin d'éclaircir ce point ; 35.-/mois et pas par habitant.
- Page 4 : La vente d'eau concerne le compte no 810.4342 et la taxe d'abonnement annuelle le compte 810.4342.2.

Le procès-verbal, y compris les modifications mentionnées ci-dessus, est accepté avec 20 approbations et une abstention.

3) RENOUELEMENT DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

Luc-Olivier Bünzli, Président informe que selon le règlement Communal, nous devons réélire un/une Président/e, un/une Vice-Président/e, un/une scrutateur suppléant/e et un/une membre de la Commission de gestion.

Si quelqu'un le souhaite, cela peut se faire à bulletin secret.

Il est décidé que le vote se fera à main levée.

Election du/de la Président/e du Conseil Communal

Frédérique Plasschaert propose Luc-Olivier Bünzli.

Luc-Olivier Bünzli accepte le poste de Président du Conseil Communal.

Election tacite par applaudissement.

Election du/de la Vice-Président/e du Conseil Communal

Valérie Hirt propose Frédérique Plasschaert.

Frédérique Plasschaert accepte le poste de vice-Présidente du Conseil Communal.

Election tacite par applaudissement.

Election d'un/une Scrutateur suppléant

Valérie Hirt sort, Camille Troillet et Gilbert Grin sont scrutateurs. Patrick Vuagniaux est 1^{er} suppléant. Proposition suppléant : Pierre Béda se propose.

Pierre Béda est le 2^{ème} scrutateur suppléant, élu tacitement par applaudissement.

Election de la Commission de gestion

La Commission de gestion se compose de : Blaise Rion, sortant, Hélène Genet et Alicia Perroud, suppléantes, Catherine Winkler passe. Nouveau suppléant pour commission gestion. Fabienne Wampfler propose Gislain Grosjean.

Gislain Grosjean accepte le poste au sein de la Commission de gestion, élu tacitement par applaudissement.

4) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Luc-Olivier Bünzli, Président, informe que la participation lors des votations du 19 mai dernier était de 46,83 %. 177 votants sur 378. Les deux objets en votation : « La loi fédérale du 28.09.2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) » et « L'arrêté fédéral du 28.09.2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes », ont été acceptés.

5) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Denis Grosjean, Syndic

Consommation d'eau : la fuite d'eau a été trouvée, grâce au travail de Rémy Favre.

Bureau communal : la Municipalité vous est reconnaissant d'avoir accepté la transformation des locaux de l'administration communale. Le crédit est passé à CHF 138'000.- en lieu et place des CHF 130'000.-. Les CHF 8'000.- de plus ont couvert la réfection du parquet et la peinture.

Sécurité routière : le crédit pour les deux premières étapes doit être voté ce soir.

STI (service technique intercommunal) : le projet avance et plusieurs séances avec les 8 communes concernées ont eu lieu. Cet automne vous devrez vous prononcer si oui ou non Vucherens adhère au service intercommunal. Ce service nous est très utile.

PDR (plan directeur régional District Broye-Vully et Fribourgeois) : la COREB a entrepris de mettre sur pied un plan Directeur Régional. D'ici 2022, il sera normalement réalisé. Aucun changement sur notre PPA.

Oxana Gueissaz

Rien à signaler.

Etienne Cherpillod

Forêts : les forêts vaudoises ne vont pas bien. Beaucoup de bostryches. Effondrement sur le prix du bois. Le marché 2019 ne s'annonce pas bien, à la suite des petites tempêtes et des maladies.

APERRO : une assemblée a eu lieu en février pour l'avenir. Le constat est toujours le même avec un manque de places. La prochaine grande construction est le Collège Gustave Roud de Carrouge, avec 108 places. Rien d'autre de prévu. Deux communes ont refusé le budget, il est impossible d'arrêter APERRO. On doit être attentifs aux dépenses. Les finances ont reçu CHF 150'000.- de la Loterie Romande pour divers travaux. On vous tiendra au courant des finances de APERRO.

Ecole : ce soir avait lieu la première visite pour le Collège Gustave Roud de Carrouge. Seulement deux habitants de Jorat-Mézières sont venus sur place.

Rémy Favre

Consommation et analyse de l'eau : dans la nuit du 16 au 17 mai, la fuite d'eau a été trouvée. Il y a un an, le crédit pour la pose des deux débitmètres au réservoir d'eau a été accepté. Nous avons travaillé avec le bureau Arnaud Wiesmann à Mézières, ainsi que nos deux employés communaux pour la recherche de cette fuite d'eau. Toutes les 15 minutes, les vannes ont été bloquées. Si le débitmètre ne change pas, c'est preuve que la fuite d'eau n'est pas là.

La fuite a été détectée derrière chez Stettler. On a remis en route le réseau et une alarme nous a informé que le réservoir se vidait. Une grande flaque d'eau s'est formée lors de la remise sous pression et agrandi le trou. L'entreprise Delessert était le lendemain sur place pour la réparation. L'autre fuite de la source était 100 mètres plus haut.

Cette fuite n'était pas repérable avec d'autres moyens que les débitmètres installés. Stettler ne l'avait jamais vue non plus. Après réparation, plus rien ne sort.

Je remercie les ingénieurs et les employés communaux. Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle fuite, mais maintenant, on a les moyens de les détecter. Merci Sylvain pour ton énorme travail.

Urbain Cherpillod

Rien à signaler.

6) PREAVIS 01/2019 : RAPPORT SUR LES COMPTES 2018

Commission de gestion : Blaise Rion, Hélène Genet et Alicia Perroud.

Présentation par la Municipalité

Denis Grosjean, Syndic : Un grand merci à Céline Gentil-Martinez, pour avoir tenu la comptabilité, même pendant sa convalescence à la suite de son accident de skis où elle s'est fracturé le bassin.

Oxana Gueissaz

Le budget initial 2018, voté le 5 décembre 2017, mettait en évidence un excédent de charges de CHF 47'380.-.

Le résultat final après boucllement des comptes 2018, après amortissements effectués et après l'attribution au fond de réserve dite « Débiteurs douteux », laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 47'743.77.

Malgré une diminution de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, les entrées importantes au niveau du droit de mutation et des gains immobiliers faussent l'impression de nos finances.

Nous avons remboursé l'emprunt de CHF 149'000.-. Le taux d'endettement net par habitant est passé à CHF 2'691.- en 2018.

La Municipalité s'efforce de gérer les finances communales avec retenue et une attention toute particulière pour les dépenses, ceci afin de maintenir une conduite financière prudente.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

Discussions

Le Président passe page par page la situation comptable au 31 décembre 2018 et demande, s'il y a des remarques.

Suite aux questions et remarques de Catherine Winkler et Pierre Béda, la Municipalité et la boursière précisent que :

- Page 2.1 : le compte 110.4520 va être corrigé, car le numéro du compte devrait être 101.4520 ;
- Page 2.1 : le service informatique est plus élevé, car on a fait l'acquisition d'un nouveau programme : la GED ;
- Page 2.3.2 : lors d'amortissements non-budgétisés, il y a obligation de passer l'écriture par un autre compte. Compte « Autres amortissements » ;
- Page 2.5 : 510.3522.2 représente le décompte final 2017 ;
- Page 2.8 : Erreur no de compte 810.4351 *Vente d'eau de consommation, doit être 810.4342.2.*
- Dès 2019, le service des eaux sera soumis à la TVA, car nous avons dépassé les CHF 100'000.- en 2018. Nous sommes soumis pour une durée minimum de 3 ans. Si dans 3 ans nous sommes en dessous des CHF 100'000.-, nous n'aurons plus de TVA.

Sébastien Cherpillod, demande pourquoi sur le rapport de la commission de gestion, on traite deux rapports (rapport des comptes 2018 et rapport de gestion 2018). Luc-Olivier Bünzli, Président, précise que c'est la même commission qui traite les deux sujets en une seule fois. Le Bureau du Conseil note la question et va vérifier si cela pose un problème juridique.

Décision

Le préavis 01/19 – est accepté à l'unanimité.

7) **PREAVIS 02/2019 : RAPPORT DE GESTION 2018**
Commission de gestion : Blaise Rion, H  l  ne Genet et Alicia Perroud.

Pr  sentation par la Municipalit  

Oxana Gueissaz

Au cours de l'ann  e 2018, la Municipalit   a tenu 41 s  ances avec 200 pages de proc  s-verbaux. La Municipalit   a   t   appel  e    se faire repr  senter lors de diverses assembl  es, s  ances d'informations, visite de chantiers, entretiens...

Notre rapport de gestion 2018 est un petit r  sum   du travail qui a   t   accompli par la Municipalit   avec une grande aide du personnel communal.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le pr  avis tel que pr  sent  .

D  cision

Le pr  avis 02/19 – est accept      l'unanimit  .

8) **PREAVIS 03/2019 : DEMANDE DE CR  DIT DE FRS 80'000.- POUR LA R  FECTION DU CHEMIN COMMUNAL DP 1062 PERMETTANT L'ACC  S AU DOMAINE DE LA BRUVI  RE**

Commission : Steen Pedersen, Claude-Alain Ramel et Andr   Savary.

Pr  sentation par la Municipalit  

R  my Favre, informe qu'il s'agit de la mise en conformit   de la route menant au Domaine de la Bruvi  re, en construction, afin de cr  er 2 d  bouch  s sur la route du Village, d'une largeur de 3.10 m chacun, permettant aux camions, livreurs ou v  hicules d'urgence d'acc  der au lotissement. L'  tude a   t   mandat  e par le bureau Ertec SA    Yverdon. C'est une obligation communale d'amener les routes communales dans ce nouveau quartier.

La mise en conformit   de la descente, DP 1062b est    la charge du propri  taire.

En effectuant la mise en conformit   le plus rapidement possible, on esp  re gagner un peu sur les installations de chantier, d  j   entreprises pour la r  fection de l'autre route, cela pour la zone 1. La zone 2 est plus d  licate, car il faut enlever le goudron existant. La zone 3 permettra de r  gler les probl  mes d'eau pour le propri  taire qui se trouve au nord de la zone.

La signalisation au sol sera comme dans tout le village, priorit   de droite. Le chemin sera d  gag   par la Commune en hiver.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le pr  avis tel que pr  sent  .

Discussions

Suite aux questions et remarques de Claude Marzo, Daniel Gallay, Pierre B  da, Sylvain Vuagniaux, Julien Mortier, Camille Troillet, Andr   Savary et Catherine Winkler, la Municipalit   pr  cise que :

- C'est une exigence de la Commune que la remise en   tat soit prise en charge par le propri  taire, mais pas suffisante pour reprendre l'entier du domaine. Une partie est une route communale, donc prise en charge par la Commune. La Commune doit   galement fournir l'eau d  s que trois propri  taires sont concern  s ;
- La circulation se fera    bien pla  re du conducteur, pas de sens unique ;
- La petite route qui monte entre la maison existante et les nouvelles propri  t  s, restera un chemin p  destre. On ne pouvait pas utiliser ce chemin en route car trop de d  nivel   ;

- Le mot « drainage » dans la description des travaux sous Zone 3 n'est pas adéquat. Il s'agit de mener la conduite des eaux claires au bon endroit avec les pentes correctes. La pose de grilles est prévue et de relevé chez M. Estoppey ;
- Aucune pose de panneaux routiers prévue, seulement des marquages au sol ;
- Les voitures qui se parquent maintenant sur la route d'accès devant leur maison, devront changer de place et rester sur leur propriété privée ;
- Ces travaux doivent être effectués avant le préavis 04/2019 afin de ne pas devoir modifier les plans pour la sécurité routière. L'entrée et la sortie de cette route d'accès devront être incluses dans la sécurité routière ;
- La largeur de cette route d'accès sera de 3m10. L'angle du virage d'en bas a été cassé au maximum et il faudra encore faire quelques petits aménagements pour plus de visibilité ;
- Le revêtement devra être fait au début de l'été et on va essayer de coordonner afin de faire les deux axes en même temps. Cela se fera avant la sécurité routière, mais la configuration des lieux ne changera pas ;
- Le numéro D1062A n'a pas été précisé dans l'intitulé du préavis, car il n'existe pas. Nous l'avons mis pour différencier les endroits concernés.

Décision

Le préavis 03/19 – est accepté avec 14 acceptations et 7 abstentions.

9) PREAVIS 04/2019 : DEMANDE DE CRÉDIT DE FRS 341'000.- POUR LES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE COMPRENANT SIGNALISATIONS, MARQUAGES ET ÉCLAIRAGES (ÉTAPES 1 ET 2 / ROUTE DU VILLAGE)

Commission de la sécurité routière : Fabienne Wampfler, Valérie Hirt, Nathalie Vuagniaux, Patrick Vuagniaux et Séphane Dutoit

Présentation par la Municipalité

Denis Grosjean, Syndic, informe que cette demande de crédit concerne les étapes 1 et 2 de la sécurité routière. Environ CHF 124'000.- pour l'éclairage public et environ CHF 150'000.- pour les aménagements, environ CHF 36'500.- les honoraires et CHF 30'500.- divers et imprévus.

Ce sera une dépense visible, plus visible que d'autres dépenses. Maintenant il reste à savoir si nous voulons ou non sécuriser la traversée du village.

Nous devons faire confiance aux spécialistes, Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA et le Bureau Saber, ils sont très compétents et ont déjà fait leurs preuves.

Les plans élaborés par le bureau Christe et Gygax sont affichés dans la salle. Le bureau Saber a repris les plans et fait un avant-projet des différentes étapes.

Étape no 1, sécurité routière entre les 3CH, l'arrêt du bus et le cheminement jusqu'à la Chapelle. Il y aura deux plateaux surélevés avec des potelets. Problème d'éclairages résolu avec 5 lampadaires qui seront transformés et 3 nouveaux. La configuration vers Haenni va également changer la configuration.

La 2^{ème} étape sera la pose de 4 nouveaux lampadaires et 8 transformés. On marquera l'entrée du village avec un potelet. Marquages au sol. On assure la sécurité du virage.

La 3^{ème} étape sera revue en détail pour l'année prochaine.

Aucune suspension de séance n'est demandée pour voir les plans.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

Discussions

Suite aux questions et remarques de Gislain Grosjean, Sébastien Cherpillod, Valérie Hirt, Catherine Winkler, Nathalie Vuagniaux, Sylvain Vuagniaux, Julien Mortier, André Savary, Alicia Perroud, Hélène Genet, Stéphane Dutoit et Daniel Gallay, la Municipalité précise que :

- Une partie des subsides pour les énergies renouvelables va être prise pour la pose des nouveaux lampadaires, car peu d'habitants ont posé des panneaux solaires ;
- Si on refait le revêtement de la route, on augmente la vitesse des voitures et on ne fait pas de la sécurité routière. Ce n'est pas parce que la route n'est pas en bon état que les marquages le seront aussi ;
- Un marquage coûte environ CHF 10'000.-. Le marquage à la Bruvière devra faire ralentir les conducteurs ;
- Le marquage sera couleur sable-ocre et ce sera partout la même couleur. Il ne sera pas glissant, car c'est un revêtement et pas de la peinture ;
- La traversée du village à 30km/heure ne se fera pas. Le revêtement avec marquage fait ralentir les conducteurs ;
- On ne connaît pas la garantie des revêtements, mais il n'y aura pas d'entretien spécifique pour ceux-ci ;
- La zone vers l'arrêt du bus scolaire au pilier public n'aura pas de places de parc. Il s'agit d'une zone de dépose ;
- Deux étapes sont prévues afin de regrouper les chantiers ;
- Carrefour des Sorbiers, ce ne sera pas un dos d'âne mais un léger rehaussement style Carrouge ;
- Denis Grosjean, Syndic, précise qu'il faut se sentir libre de voter pour ou contre. La Municipalité est confiante, car c'est un bureau spécialiste qui a fait l'étude suite à plusieurs courriers d'habitants qui demandaient que quelque chose soit entrepris pour la sécurité routière du village. Chaque habitant a un désir différent pour la sécurité routière, l'un privilégiera l'éclairage, l'autre le revêtement de la route, l'autre les trottoirs. Cette étude essaie d'englober le plus important.

Décision

Le préavis 04/19 – est accepté avec 13 acceptations, 2 avis contraires et 6 abstentions.

8) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Travaux à Ussières – Nathalie Vuagniaux

Nathalie Vuagniaux demande si lors des travaux à Ussières, la circulation sera déviée par le village de Vucherens. Etienne Cherpillod précise qu'il y aura une refonte du pont d'Ussières pendant environ 8 semaines cet automne. Il y aura 3 zones de travaux. La circulation sera interrompue complètement et une déviation cantonale est prévue. La déviation officielle ne passera pas par Vucherens, mais les communes devront réagir si les conducteurs n'empruntent pas les déviations officielles. Le temps des transports scolaires sera sûrement augmenté durant la durée des travaux.

Prochaine séance du CC le mardi 1^{er} octobre 2019.

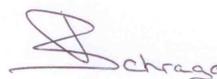
Le président remercie la Municipalité.

Le Président souhaite une belle fin de soirée à tous les membres.

La séance est levée à 22H15.



Président
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire
Véronique Schrago